

Séance du 14 novembre 2022 à 19 heures 00**SÉANCE ORDINAIRE****Présidence :** Monsieur Pascal DROZE**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Pétition relative à l'abribus sur la route de La-Capite.
4. Communications du Maire et des Adjointes.
5. Présentation du budget de la commune 2023.
6. Présentation du budget des pompiers 2023.
7. Rapport des commissions.
8. Projets de délibérations, de motions et de résolutions :
 - a) Délibération relative au nouveau règlement du cimetière (projet de délibération N°258/22).
 - b) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 destiné à la réalisation des aménagements routiers du chemin des Princes (tronçon des Verpillières et tronçon entre le Chemin Marclay et Route de Pressy) (projet de délibération N°259/22).
 - c) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 destiné à un amortissement complémentaire pour les travaux de réfection du Chemin des Princes – Domaine de Miolan (projet de délibération N°260/22).
 - d) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 destiné à un amortissement complémentaire pour les travaux de réfection de la route de Choulex, entre la route des Carres et Maison Forte (projet de délibération N°261/22).
 - e) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 destiné à un amortissement complémentaire pour la réalisation des aménagements de surface du hameau de Bonvard (projet de délibération N°262/22).
9. Propositions du Maire et des Adjointes.
10. Propositions individuelles et questions.
11. Naturalisations (huis clos).

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT
MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP,
Christine SCHAUB
MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ,
Quentin MEYLAN, Jérôme SCHÖNI, Brett THEUS

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

Invité : M. Eric SOLER, comptable

M. P. Droze, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022

M. P. Droze passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. P. Droze annonce deux communications :

- L'apéritif communal aura lieu le 13.1.2023.
- Les différentes décisions de l'ACG du 22.6.2022 (cf. procès-verbal du 5.9.2022) sont toutes entrées en force.

3. Pétition relative à l'abribus sur la route de la-Capite

M. P. Droze donne lecture de la pétition, adressée au Grand Conseil ainsi qu'aux Conseils municipaux des communes de Collonge-Bellerive et de Choulex. Les signataires demandent au Département des infrastructures de ne pas déplacer, une vingtaine de mètres en amont, l'arrêt de bus Capite. Le Conseil municipal souhaite-t-il renvoyer cette pétition en commission ?

Mme A. Meylan souligne qu'il s'agit de l'arrêt de bus côté Collonge-Bellerive, et non côté Choulex.

M. Q. Meylan ajoute que le bureau a évoqué cette pétition qui concerne la commune de Collonge-Bellerive ; l'évacuation des eaux pluviales étant raccordée sur la commune de Choulex, cette dernière est concernée à ce seul titre.

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité, de demander au Maire de répondre aux signataires puis de classer cette pétition.

4. Communications du Maire et des Adjointes

M. C. Senglet annonce formellement la signature, le 19.9.2022, de l'acte d'achat des terrains de la zone ouest (MZ).

Mme A. Meylan évoque les différents dossiers en cours :

- 19.9.2022 : séance avec **MM. Raphaël Wittwer** et **Loïc Neuenschwander**, pour la mise en conformité des arrêts de bus de Choulex et Chevrier. De petites améliorations seront apportées au projet. Concernant l'aménagement d'un passage sécurisé au niveau de Chevrier, une demande spéciale devra être déposée auprès de l'OCT.
- 23.9.2022 : rendez-vous avec **M. Joël Willemsen** et l'entreprise Colas, pour les travaux de la route de Choulex (entre la Maison Forte et le carrefour des Carres). Les travaux avaient entre-temps été effectués, avec une semaine d'avance en raison des conditions météo.
- 24.9.2022 : AG de l'ACG.
- 26.9.2022 : audit Cité de l'Énergie.

- 30.9.2022 : rendez-vous avec **Mme K. Chevron Rizzetto** concernant l'application communale afin d'améliorer les petits dysfonctionnements constatés.
- 3.10.2022 : AG du FC Choulex.
- 4.10.2022 : séance Seymaz-Région à Presinge. La commune a rénové le bâtiment situé derrière le manège. Une très belle salle des fêtes y est à la disposition des habitants de Seymaz-Région.
- 10.10.2022 : journée portes ouvertes des métiers de la mobilité, une manifestation qui était très intéressante.
- 10.10.2022 : rendez-vous avec l'entreprise Pleine Terre pour le préau de l'école.
- 11.10.2022 : séance Arve & Lac avec, à l'ordre du jour, une présentation de la péréquation intercommunale.
- 18.10.2022 : cartel des sociétés.
- 7.11.2022 : a assisté avec **Mme D. Krähenbühl** et **M. C. Senglet** à la présentation du futur collisionneur circulaire du CERN, qui est actuellement en phase d'étude. De petits sondages seront effectués. Le CERN est tout disposé à venir faire une présentation au Conseil municipal.
- 9.11.2022 : visite, avec **Mme D. Krähenbühl**, de deux nonagénaires.
- 14.11.2022 : l'Exécutif a suivi une formation sur le nouvel outil « WEDO » de gestion des projets, séances, etc., de la commune.

Mme D. Krähenbühl annonce les dernières séances auxquelles elle a pris part :

- 15.9.2022 : atelier quartier durable à Belle-Terre, avec une visite de Belle-Terre. Le DT présentait un nouvel outil à disposition des communes pour l'aide à la planification de quartiers durables de qualité. Cette « charte des quartiers en transition » sera vraisemblablement utile pour le projet à l'entrée ouest de Choulex.
- 22.9.2022 : **M. C. Senglet** et **Mme D. Krähenbühl** ont rencontré **M. Gérard Widmer** (OCT) afin de discuter de la route de rebroussement des TPG prévue pour le 15.12.2022 sur le parking de l'entrée ouest. Les autorités communales, qui n'étaient pas favorables à l'idée d'un bus tournant là pour repartir dans l'autre sens, ont été un peu rassurées d'apprendre qu'il s'agirait d'un petit bus. **M. C. Senglet** et **Mme D. Krähenbühl** ont demandé que cette mesure ne devienne pas permanente afin que la commune soit libre de réaliser les aménagements souhaités au niveau de l'entrée ouest. Ils ont également demandé que la commune ne doive pas mettre d'infrastructures à disposition des TPG.
- 23.9.2022 : une vingtaine de personnes sont venues écouter **M. Moudja Cugno** à l'occasion de La nuit est belle ! C'était un très joli moment et une chouette soirée presque estivale.
- 24.9.2022 : AG de l'ACG.
- 26.9.2022 : la commune était auditionnée par **Mme Anne Riahle**, l'auditrice de la Cité de l'Énergie. Étaient présents : l'Exécutif au complet, **Mme Virginie Vandeputte**, **M. Joël Willemsen**, **Mme Michelle Moser** et **M. P. Rechsteiner**, pour la fondation. La réponse, positive, pour le renouvellement du label ne

devrait plus tarder. Choulex a bien progressé dans tous les domaines et le label sera décerné lors de l'apéritif communal, le 13.1.2023.

- 28.9.2022 et 9.11.2022 : commission Environnement-Déchets d'Arve & Lac, pour la préparation de l'appel d'offres public pour une déchetterie mobile dans la région en remplacement de Mobilitri, dont le contrat échoira en 2023. Des tractations sont en cours, notamment avec le canton.
- 4.10.2022 : séance Seymaz-Région.
- 6.10.2022 : séance Arve-Lac Koala. Il a notamment été question du budget.
- 10.10.2022 : participation, avec **Mme L. Comin**, aux promotions citoyennes en Ville de Genève. Cette année, un trajet commun a été organisé avec Vandœuvres et Cologny pour un moment sympathique, même si les jeunes qui se rendent à cette manifestation sont de moins en moins nombreux. La taille de la salle diminue chaque année.
- 11.10.2022 : séance Arve & Lac.
- 12.10.2022 : séance de travail avec **Mme V. Vandeputte** et **Mme Marion Bontoux** pour traiter du règlement de la future ressourcerie. Ce projet sera présenté lors de la prochaine commission AEDD.
- 15.10.2022 : visite du Marais du Château organisée pour le conseil municipal, encadrée par deux responsables de Pro Natura. Ces deux heures étaient fort intéressantes.
- 20.10.2022 : AG de l'APECH. L'association se porte bien et son comité est toujours aussi dynamique. L'APECH fêtera ses 50 ans en 2023, lors des promotions scolaires. Ce sera donc une grosse organisation, cette année.
- 23.10.2022 : avec **Mme V. Vandeputte**, présentation de l'offre Mobility pour les communes.
- 1.11.2022 : réunion avec la commission SJPE, l'école et le GIAP, afin d'évoquer les prochaines manifestations et projets de l'année scolaire 2022-2023. Première date à noter dans les agendas : l'Escalade qui aura lieu le vendredi 9.12.2022 à la salle polyvalente. Il n'y aura pas de cortège, cette année, car l'école a prévu l'animation pour sa fenêtre de l'Avent. Tout se déroulera dehors et les participants sont priés de se munir de leur bol et de leur cuillère afin de déguster la soupe.
- 9.11.2022 : **Mme A. Meylan** et **Mme D. Krähenbühl** ont rendu visite aux deux nonagénaires de la commune. Si ces visites avaient été stoppées pendant la période du Covid-19, les intéressées étaient très contentes de recevoir les autorités. Ces visites, qui sont importantes pour les aînés, se poursuivront.
- Concernant les différents dossiers en cours :
 - De nouveaux containers enterrés ont été installés au 33, chemin des Princes. La commune ayant enfin pu signer la servitude tout à l'heure, la levée au porte-à-porte de cette portion du chemin des Princes sera supprimée.
 - Une borne de recharge pour les véhicules électriques est en cours d'installation au stade ; **M. C. Senglet** et **Mme D. Krähenbühl** ont signé le contrat.

5. Présentation du budget de la commune 2023

M. P. Droze passe la parole à **M. C. Senglet** qui passe en revue le projet de budget 2023 qui a été transmis aux élus vendredi.

[Le budget est affiché à l'écran].

Le projet de budget 2023 est assez classique. Le gros point qui a été discuté en commission des finances, mardi dernier, c'est la forte hausse des estimations fiscales d'octobre (reçues après la première présentation que **M. C. Senglet** avait faite à ladite commission) par rapport aux prévisions du mois de juillet. La raison principale est la valeur du centime additionnel sur l'impôt sur la fortune (de Fr. 37'000.- à Fr. 57'700.-, soit 2,132 mios) et l'impôt sur le revenu (valeur du centime supérieure aux estimations du mois de juillet). Par rapport à la première version soumise à la commission des finances, le projet de budget 2023 présentait un excédent de Fr. 580'000.-. Cet excédent a amené des réflexions sur les autres chiffres annoncés par l'État, à savoir que cette augmentation de l'impôt sur la fortune aura aussi des impacts sur les années 2021 (rattrapage de Fr. 800'000.- et 2022 (près de 1 mio).

M. C. Senglet rappelle que la réserve conjoncturelle de la commune s'élève à 1,6 mio. Se posait donc logiquement la question d'une baisse du centime additionnel en conservant un budget réaliste. Car il fallait savoir raison garder et convenir d'une possibilité de baisser pour l'instant la fiscalité de Choulex. Ce d'autant plus qu'en cette moitié de législature, cette mesure ne serait pas considérée comme électoraliste, mais neutre pour les groupes représentés au sein du conseil.

La commission des finances a beaucoup discuté sur une éventuelle pérennisation de cette mesure à la fin de la législature. Le préavis concernant la baisse du centime additionnel étant acquis par la commission des finances, **M. C. Senglet** a retravaillé le projet de budget 2023 en se basant sur un centime additionnel à 40 (au lieu de 42 actuellement). Il a également modifié quelques postes (cf. détail des comptes ci-dessous).

M. C. Senglet passe en revue les comptes et les commente.

01 Conseil Municipal et Exécutif

- Ces postes n'ont pas été modifiés par rapport au budget 2022, hormis l'acquisition de matériel informatique (des tablettes remplaceront les ordinateurs lors des séances à l'extérieur afin de simplifier les déplacements).

0220 Services généraux, autres

- Une légère augmentation est prévue sur les salaires du personnel (inflation, augmentation du coût de la vie).
- Le compte «salaires auxiliaires» concerne la ressource (projet de **Mme D. Krähenbühl**).
- Les cotisations à la caisse de prévoyance sont adaptées selon la masse salariale.
- Les charges de formation du personnel sont inchangées, mais les frais de recrutement de personnel ne sont plus nécessaires.

- Autres charges du personnel : la légère augmentation concerne deux départs à la retraite.
- Matériels de bureau, et Imprimés, publications : ces deux postes présentent une légère augmentation.
- Acquisition meubles et machines de bureau : aucun poste supplémentaire n'étant prévu, le budget a été ramené à la normale.
- Acquisition de matériel informatique : même remarque que précédemment.
- Prestations de service tiers, cotisations diverses, et Frais de téléphone : ces postes ne bougent quasiment pas.
- Frais de réception mairie : ce budget a été légèrement diminué.
- Honoraires prestations de service : Fr. 25'000.- ont été budgétés, deux principaux litiges étant encore en cours (Cour de justice et Tribunal fédéral).
- Cotisation SIACG/ACG et divers : cette charge, incompressible, est communiquée par l'ACG.
- Salaires facturés : la diminution est principalement consécutive au départ à la retraite de **M. Gilbert Leu** en janvier 2023.

290 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs

- De manière générale, une majoration de 40 % de toutes les charges de chauffage, électricité et énergies a été prévue dans le budget 2023, compte tenu de la conjoncture.
- Contrats d'entretien : tous les contrats d'entretien ont été recalculés et les différents bâtiments répartis dans des comptes distincts, afin d'en faciliter l'inventaire ainsi que la révision annuelle desdits contrats.
- Honoraires mandats techniques : grâce aux bons résultats annoncés, un montant de Fr. 50'000.- a été budgété pour une étude concernant le remplacement du mini CAD (mairie, école et salle communale) qui fonctionne actuellement au gaz, afin de passer aux pellets.

1110 Police

- Prestations de services de tiers : ce poste englobe les gardes ruraux, GPA et autres sécurités sur la commune. Il a été quelque peu révisé à la baisse.
- Participation aux frais APM communes : cette charge a légèrement augmenté. Des discussions auront lieu concernant l'éventualité de la mise en place d'un nouveau système, plus coûteux. **M. C. Senglet** reviendra cas échéant vers la commission des finances avec tous les détails.
- Amendes diverses : les gardes ruraux émettent des dénonciations, charge à la commune d'envoyer les amendes administratives.

150 Service du feu

- Participation au groupement intercommunal SIS : cette charge, incompressible, est communiquée par le groupement. Depuis cette année, le budget du SIS est validé par toutes les communes genevoises (excepté Céligny, vu sa proximité avec le canton de Vaud).
- Participation intercommunale SPV : une modification sera apportée à ce poste, car une délibération sera soumise au Conseil municipal certainement

en décembre pour l'acquisition d'un nouveau camion pour la CP 302, dont les modalités sont à l'étude avec le SAFCO.

162 Défense civile

- Participation aux frais d'organisation du groupement PC : la très légère augmentation est déterminée par l'ORPC Seymaz et validée par le comité.

2170 Bâtiments scolaires

- Honoraires mandats techniques : ce poste concerne le préau de l'école.
- Entretien bâtiment scolaire : l'importante diminution est due à la remise en place d'un entretien normal. De plus, l'Exécutif a décidé que les carrelages n'étaient pas une priorité.

2180 Accueil de jour

- Prestations repas restaurant scolaire : le prestataire a annoncé en octobre une augmentation du prix des repas. Sachant que l'année scolaire était déjà entamée, il n'était pas possible de répercuter cette augmentation sur les parents.
- Participation aux activités parascolaires GIAP : cette charge, qui continue à augmenter à un rythme soutenu d'année en année, commence enfin à faire débat au sein des autres communes. **M. C. Senglet**, qui soulevait déjà ce problème en 2013, s'est abstenu lors du vote du budget. Cognony a annoncé son retrait du GIAP, sachant que la Ville de Genève est le principal bénéficiaire de cette solidarité intercommunale. Des réflexions seront nécessaires.

2192 École obligatoire, autres

- Fêtes des écoles, promotions, et Subvention APECH : les augmentations prévues permettront d'organiser une jolie fête, en 2023.
- Transport d'élèves, et Excursions, voyages scolaires et camps : une séance aura lieu mercredi à l'ACG à propos de la nouvelle loi de prise en charge des camps par les communes, l'augmentation de ces charges ayant été anticipée dans le budget.

3290 Culture, non mentionné ailleurs

- Les subventions restent grosso modo les mêmes.

3410 Sports

- Entretien bâtiments : l'installation des panneaux solaires du stade étant terminée, le budget a été réduit en conséquence.
- Subventions aux sociétés sportives : **Mme A. Meylan** souhaitait une légère augmentation desdites subventions.

3420 Loisirs

- Acquisition machines, appareils, véhicules, outils : une acquisition de machine a été budgétée.
- Entretien terrains, zone de loisirs : l'augmentation tient compte de certaines nécessités d'entretien sur certaines zones (en dehors du foot).
- Subventions aux sociétés de loisirs : le club des aînés pourrait voir le jour en 2023.

5330 Prestations aux aînés

- Participation aux aides Pro Senectute : **Mme D. Krähenbühl** rappelle que ce compte fait suite à l'entrée en vigueur du règlement sur les prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par les communes (en application de la LRT-1) qui vise à mettre sur pied un socle de prestations minimales pour les aînés. Des visites à domicile sont incluses dans ces prestations, or le service social de Thônex n'en propose pas. Pro Senectute proposant des prestations spécifiques pour les aînés, une convention a été signée par la commune, ce qui permettra aux aînés de s'adresser soit au service social de Thônex, soit à Pro Senectute.

Il s'agit principalement d'une aide administrative, précise **M. C. Senglet**.

Pro Senectute peut, pour sa part, allouer des aides financières, ajoute **Mme D. Krähenbühl**. La commune finance Fr. 80.-/h (la Confédération octroie elle aussi une subvention à Pro Senectute).

54 Famille et jeunesse

- Crèche intercommunale EVE : ces coûts ne devraient en principe pas augmenter. Étant donné le budget communal, Choulex pourrait financer des places supplémentaires. Mais **M. C. Senglet** n'est pas persuadé que Puplinge accepterait une telle demande, étant donné le développement attendu de cette commune qui manque déjà de places de crèche.
- Rétrocession Koala : la convention signée avec Koala touchant à son terme, les montants qui n'ont pas été utilisés seront rétrocédés à la commune, annonce **Mme D. Krähenbühl**.

La commune de Collonge-Bellerive a annoncé son retrait de Koala, complète **M. C. Senglet**. Or Koala offre une substitution au manque de places de crèche.

5790 Assistance, non mentionné ailleurs

- Subventions aux associations aide sociale : l'augmentation de ce compte est de Fr. 5'000.-.

5930 Actions d'entraide à l'étranger

- Aide humanitaire à l'étranger : même remarque que ci-dessus.

6150 Routes communales

- Honoraires étude ingénieurs architecte : ce compte comprend : réseau secondaire (signalisation, plans, arrêtés, etc.), parking, arrêt de bus Chevrier.
- Entretien des routes : ce compte a été diminué, vu les entretiens réalisés ces dernières années.
- Entretien éclairage public : ce compte comprend Fr. 37'000.- pour les travaux de découplage du réseau. Les éventuelles extinctions d'éclairages publics seront ainsi dissociées entre les réseaux cantonal et communal.
- Entretien bâtiments administratifs : un montant de Fr. 90'000.- a été budgété pour le remplacement de la chaudière à gaz par une PAC. L'énergie produite par les panneaux photovoltaïques installés en toiture permettra ainsi

de continuer dans le renouvelable, d'autant plus que la chaudière arrive au bout.

7201 Traitement des eaux usées [entreprise communale]

- Honoraires étude ingénieur, architectes, et Entretien réseau primaire drainages, terrains : ces comptes concernent le réseau PGE (planification établie par les SIG des travaux nécessaires pour les canalisations et EU).

7206 Assainissement des eaux, équipements publics (FIA)

- Honoraires mandats techniques, et Entretien canalisations réseau secondaire : même remarque que ci-dessus.

73 Gestion des déchets

- D'une manière générale, il ne devrait pas y avoir d'augmentation des tonnages, en 2023. Les chiffres se veulent coller le plus possible à la réalité des comptes 2021 et 2022.

7500 Protection des espèces et du paysage

- Plantation d'arbres : ce projet est mené par **Mme D. Krähenbühl** (plan directeur), sachant que le canton subventionne la moitié de ces coûts (cf. Subvention canton plantation d'arbres).
- Subventions aux privés pour plantation d'arbres : **Mme D. Krähenbühl** souhaitait inscrire un montant au budget. La commission des finances a jugé cette proposition prématurée, étant donné que des subventions aux privés induiront la création d'un règlement en amont. **Mme D. Krähenbühl** a été saisie de ce projet de règlement.

7710 Cimetières, crématoires

- Entretien cimetière et columbarium : l'augmentation de ce poste permettra de réaliser les travaux nécessaires, comme le jardin du souvenir.

7900 Aménagement du territoire (en général)

- Honoraires mandats techniques : ce poste aurait dû être beaucoup plus léger, car ces honoraires étaient imputés, sur le budget 2022, à concurrence de Fr. 96'000.- par les honoraires des mandataires du PDCom. Ne devaient rester sur 2023, selon les projections, que Fr. 25'000.- de travaux à effectuer pour le PDCom. Malheureusement, le PDCom de Choulex est entre les mains des services techniques de l'État depuis juin 2022, et la commune n'a toujours pas de nouvelles de l'État. L'étude n'a donc pu être terminée en septembre, comme planifié, et la phase de présentation et de consultation à la population être faite. **M. C. Senglet** a par conséquent dû augmenter assez significativement ce poste afin de tenir compte des prestations reportées sur 2023.

Ce poste comprend aussi Fr. 40'000.- de coûts d'étude pour refaire l'aménagement de la route de Choulex depuis la croix jusqu'à la fin de la Gouille-Noire et la mairie (projet mené par **Mme A. Meylan**).

7900 Honoraires mandats techniques

Mme D. Krähenbühl propose de budgéter un montant supplémentaire pour la mobilité (mise en place des macarons).

M. C. Senglet prend note de cette demande.

La commission des finances préavisera, le 28.11.2022, la version finale du projet de budget 2023 qui sera soumis au vote du Conseil municipal le 19.12.2022. Entre-temps, **M. C. Senglet** encourage les élus qui souhaiteraient des éclaircissements à s'adresser à la commission des finances qui se fera comme d'habitude une joie de leur répondre.

9100 Impôts communaux généraux

- Malgré la baisse du centime additionnel, les revenus sont quasiment les mêmes qu'en 2022, une situation exceptionnelle qui pourrait reposer la question, débattue depuis plus d'une dizaine d'années au sein de l'ACG, de la péréquation intercommunale.

9300 Péréquation financière et compensation des charges

- Contribution versée à la péréquation financière (B 6 08) : la contribution de Choulex a bondi depuis l'estimation communiquée par le canton pour le projet de budget 2023. En effet, les communes ont décidé à 50,6 % en juin dernier d'augmenter la péréquation (PL sans-abrisme et FI) de 1,5 % sur 3 ans. Si la loi n'a pas encore été votée, elle aura un effet rétroactif, d'où cette augmentation d'environ Fr. 85'000.- sur le budget 2023 (augmentation de Fr. 30'000.- en 2024 et 2025).

M. J. Binder souhaiterait un complément d'information sur le budget de Fr. 10'000.- prévu pour meubler la ressourcerie.

Mme D. Krähenbühl évoque différents besoins : fabrication d'étagères solides vissées au mur, acquisition d'un ordinateur. L'objectif est de récupérer une bonne partie de ce qui sera nécessaire à l'aménagement du local. Elle tient le budget de la ressourcerie à sa disposition.

6. Présentation du budget des pompiers 2023

M. C. Senglet présente le budget 2023 des pompiers qui a été soumis au groupement intercommunal. Celui-ci ne comprend pas le camion évoqué plus haut. En résumé, les charges ont été réduites par rapport au budget 2022. Ce budget 2023, qui a été préparé par le capitaine, n'appelle pas de commentaire particulier.

- Indemnités sapeurs pompiers (soldes et indemnités) : ce coût dépendra du nombre d'interventions.
- Frais de réception et de représentation service du feu : ce poste comprend les différentes manifestations organisées par les pompiers (journées portes ouvertes, fête de la courge, fête du 17 juin 2023) sur les deux communes.
- L'excédent de Fr. 115'173,26 sur 2022 (chiffres provisoires) sera porté en déduction des cotisations payées par les communes (moins un fonds de roulement d'environ Fr. 15'000.-).

M. C. Senglet se tient naturellement à la disposition des élus pour répondre à leurs éventuelles questions.

7. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

Mme C. Mathez indique que la commission s'est rencontrée deux fois depuis le dernier conseil.

Le 17.10.2022, la commission a reçu trois représentants de Seymaz-Vie qui sont venus présenter ce collectif citoyen (création, buts et fonctionnement). Seymaz-Vie a proposé une collaboration pour le prochain événement, le forum des habitants, qui aura lieu le 22.11.2022 à Choulex (énergie dans les bâtiments, sobriété choisie ou subie). Deux personnes de la commission, dont **Mme D. Krähenbühl**, seront présentes à cette soirée. La commission a aussi évoqué l'atelier ZeroWaste du 29.11.2022, ainsi que ses intentions pour la journée du 29.4.2023.

Le 31.10.2022, la commission a attribué un certain nombre de subventions. Elle est ravie de voir que l'augmentation de budget qui avait été évoquée a été prise en compte. La commission a ensuite avancé sur l'organisation de l'atelier ZeroWaste. Puis les commissaires ont évoqué deux divers. Invitation de l'association MaTerre à un forum démocratique ; la commission n'était pas tout à fait convaincue par ce projet dont les tenants et aboutissants n'étaient pas très clairs (**Mme D. Krähenbühl** a répondu dans ce sens à MaTerre). **Mme D. Krähenbühl** a ensuite brièvement présenté la nouvelle plate-forme Wedo aux commissaires.

Aménagement-Mobilité

M. J. Binder annonce que la commission s'est réunie le 26.9.2022 et a essentiellement traité le projet CITEC sur l'étude de stationnement. Globalement, la commission a envie d'aller de l'avant avec ce projet. Les commissaires ont toutefois encore quelques questions, notamment concernant la méthode d'attribution des macarons. Certains points devront être éclaircis. Et **Mme D. Krähenbühl** a annoncé les modifications concernant la ligne du bus 34 évoquées tout à l'heure.

La date de la prochaine séance n'a pas encore été fixée.

Animation-Culture-Sports (ACS)

La commission, qui s'est réunie le 12.9.2022, a validé quelques subventions et évoqué la mise en place de la conférence sur les peintres suisses du 13 octobre 2022, qui s'est bien passée et a attiré près d'une cinquantaine de participants, indique **M. B. Theus**.

Bâtiments-Préavis

M. L. Déruaz annonce que la commission a reçu, le 19.9.2022, les architectes du bureau Block B Architectes venus présenter un projet de construction au chemin des Gandoles, à la Capite. Si cet avant-projet ne nécessitait pas de préavis, la commission l'a apprécié et trouvé cohérent. Concernant la couverture partielle de la place de jeux, la commission souhaite que cette dernière se fasse à l'emplacement des bancs. L'idée d'installer une fontaine à l'agora a été abandonnée. L'Exécutif a informé la commission que les projets du préau de l'école et des vestiaires du stade avancent ; des nouvelles devraient parvenir prochainement.

Le 17.10.2022, la commission a étudié le dossier concernant l'installation d'une antenne de télécommunication sur le toit d'un immeuble à Bonvard. La commission a, à l'unanimité, préavisé défavorablement ce projet ; la parcelle se trouvant en zone de développement 4B protégée, l'installation d'une telle antenne, très imposante, entraînerait la dénaturation du site.

Finances-Sécurité

La commission s'est réunie le 17.10.2022, indique **M. J. Schöni**. Les commissaires ont tout d'abord assisté à une présentation de **M. Mathieu Cugno** concernant l'achat du nouveau camion des pompiers du groupement intercommunal. Le prix du camion neuf serait d'environ Fr. 360'000.- à partager entre les deux communes. La question subsiste concernant les modalités de financement (crédit d'investissement ? subvention d'investissement ?). La commission a également évoqué la présentation du projet de budget 2023, découvert le budget pour la ressourcerie, qui a été estimé très cher, et relevé avec grand plaisir le projet de plantation d'arbres sur la commune. La commission aimerait que le projet d'extinction des éclairages publics avance rapidement et qu'un contact soit repris avec l'État afin de solliciter son accord pour l'extinction des routes cantonales en même temps que les routes communales. La commission souhaiterait aussi que les débits des fontaines soit si possible réduits en hiver. Sous le point divers, la commission a notamment relevé que l'on ne voyait plus trop les APM à Chevrier ou à la Gouille-Noire.

Le 8.11.2022, la commission a étudié les nouveaux chiffres transmis par l'AFC, la baisse du centime additionnel et les chauffages à refaire (le procès-verbal n'a pas encore été rédigé).

Information-Naturalisations

Mme C. Schaub annonce que la commission s'est réunie le 31.10.2022. Tout semblait en ordre pour le dernier numéro de l'année. Pour le premier de l'année 2023, plusieurs idées d'articles et leur répartition ont été définies. Les auteurs qui auraient une envie de plume seront les bienvenus. Le délai de reddition des textes est fixé à fin février 2023. Le calendrier 2023 est à bout touchant. Une demande de naturalisation sera examinée le 28.11.2022 à 19h30.

Routes-Canalisations-Cimetière

M. Q. Meylan indique que la commission s'est réunie le 26.9.2022, principalement pour discuter de deux points, le premier étant le réaménagement de la zone 20 km/h sur la route de Choulex qui fait suite à la validation de la zone 20 par la commission Aménagement-Mobilité. Le projet est passé à la commission Routes-Canalisations-Cimetière afin de définir les étapes. La commission s'est prononcée en faveur de deux étapes : mise en place, une fois les plans validés par le canton, des aménagements légers et fonctionnels comme les marquages. Puis, comme inscrit dans le projet de budget, une étude sera réalisée pour un réaménagement complet (revêtements, bordures, matériaux, etc.) de cette route. Ce concept d'aménagement serait étendu à la Gouille-Noire et à la montée de la route de Choulex jusqu'à l'école. Le second point concernait le réaménagement de la placette de la Croix de Chevrier, puisque le projet cantonal de rehaussement et de mise en conformité de l'arrêt de bus offrait l'opportunité de revoir celle-ci, notamment la partie en enrobé derrière la fontaine. La commission s'est prononcée en faveur d'une inscription, dans le budget, d'études et de travaux pour remplacer cet enrobé par des plantations, avec éventuellement un banc supplémentaire, des épingles à vélos, etc.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

La commission s'est réunie le 7.11.2022, annonce **Mme L. Comin**. Les commissaires ont attribué des subventions, évoqué l'organisation de l'Escalade, finalisé l'organisation pour le 9.12.2022. Le prochain goûter poussette aura lieu

ce mercredi. Et, sous le point divers, il a été question des nouveaux paniers de naissance à distribuer.

Sociale-Aînés

M. P. Droze indique que les commissaires se sont rencontrés le 10.10.2022. Ils ont reçu **M. Rémy Hirschy et Mme Florence Siegrist**, venus présenter l'association Asseda, ses travaux et projets. La présentation a été très appréciée par les membres de la commission. Sous le point divers, les commissaires sont revenus sur la sortie des aînés qui a eu un peu moins de succès que d'habitude (29 participants), a connu un petit couac avec le bus et une heure de retour trop prématurée pour les aînés (à revoir pour l'année prochaine). Proposition a été faite de mettre sur pied un questionnaire pour le prochain repas des aînés, afin de sonder leurs envies pour ces sorties ; un projet sera préparé pour début 2023. Les paniers de Noël seront distribués le jeudi 15.12.2022. 5 membres de la commission seront présents toute la journée, et il manquerait une personne pour former trois groupes de deux. **Mme N. Favre** s'annonce comme volontaire.

La commission s'est de nouveau réunie le 7.11.2022 (le procès-verbal n'ayant pas encore été distribué, plus d'informations suivront).

Fondation immobilière

M. J. Schöni indique que le bureau ne s'est pas réuni. Les dotations mobilières pour les bâtiments ont simplement été renouvelées.

La commission des travaux ne s'est pas réunie, ajoute **M. A. Baudet**.

La commission d'attribution s'est réunie et quelques appartements ont été attribués, annonce **M. P. Droze**.

8. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

a) Délibération relative au nouveau règlement du cimetière (projet de délibération N°258/22)

Mme A. Meylan explique en préambule qu'en prévision du futur jardin du souvenir, elle a complété le règlement du cimetière, en particulier l'art. 9, al. 4. Toutes les personnes qui peuvent être inhumées au cimetière de Choulex pourront être au jardin du souvenir. Et les cendres de celles qui ne remplissent pas les conditions pour être inhumées au cimetière de Choulex pourront être mises dans le jardin du souvenir, qui sera totalement anonyme et gratuit (cf. art. 28) ; les demandes devront être soumises à la Mairie.

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 258/22 et est dispensé de donner lecture des articles du règlement.

*Vu le règlement actuel entré en vigueur le 13 septembre 2018,
vu l'annonce faite lors de la commission Routes-canalisation-cimetière du 26 septembre 2022 d'une étude portant sur la création d'un jardin du souvenir,
Vu la réalisation imminente d'un jardin du souvenir dans le cimetière de la commune, conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,*

sur proposition de Madame Anne Meylan, Adjointe,

le Conseil municipal décide par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention(s)

1. *D'adopter le nouveau règlement de la commune de Choulex relatif au cimetière, version au 14 novembre 2022, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
2. *De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'État.*

b) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 destiné à la réalisation des aménagements routiers du chemin des Princes (tronçon des Verpillières et tronçon entre le Chemin Marclay et Route de Pressy) (projet de délibération N°259/22)

Des devis ont été obtenus suite à la demande de la commission Aménagement-Mobilité de sécuriser ces deux tronçons, indique **Mme A. Meylan**. Des potelets mous seront installés afin de ralentir les véhicules et d'améliorer la sécurité des piétons.

Pourquoi des potelets mous ? demande **Mme F. Pilly Schluep**.

Ceux-ci seront plus adaptés aux deux-roues et véhicules agricoles, répond **Mme A. Meylan**.

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 259/22.

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la séance de la Commission de l'aménagement et de la mobilité du 24 janvier 2022 ;

Vu le devoir de la commune d'assurer la sécurisation des piétons et cyclistes sur les deux tronçons concernés ;

Vu le devis proposé par la société Scrasa pour la pose de pôles cônes ; sur proposition de Madame Anne Meylan, Adjointe,

le Conseil municipal **décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour effectuer les travaux d'aménagements sur deux tronçons au chemin des Princes pour un montant de **15'000.- francs** dans les comptes de l'exercice 2022,
2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement « Entretien des routes » 6150.00.31410.00,
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

c) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 destiné à un amortissement complémentaire pour les travaux de réfection du Chemin des Princes – Domaine de Miolan (projet de délibération N°260/22)

M. C. Senglet rappelle que les points 8c, 8d et 8e portent sur des amortissements complémentaires qui seront, en cas de résultat excédentaire, réalisés sur les comptes 2022.

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 260/22.

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

*Vu le vote du Conseil municipal du 20 juin 2022 ouvrant un crédit de **105'000.- francs** (délibération n°256/22) pour les travaux de réfection du Chemin des Princes – Domaine de Miolan ;*

sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal **décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de réfection Chemin des Princes – Domaine de Miolan pour un montant de **105'000.- francs** dans les comptes de l'exercice 2022.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 6150.00.38301.11,
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de **105'000.- francs**.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

d) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 destiné à un amortissement complémentaire pour les travaux de réfection de la route de Choulex, entre la route des Carres et Maison Forte (projet de délibération N°261/22)

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 261/22.

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le vote du Conseil municipal du 9 mai 2022 ouvrant un crédit de 145'000.- francs (délibération n°255/22) pour les travaux de réfection de la route de Choulex, entre la route des Carres et la Maison forte ;

sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de réfection de la route de Choulex, entre la route des Carres et Maison Forte pour un montant de 145'000.- francs dans les comptes de l'exercice 2022.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 6150.00.38301.10,
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 145'000.- francs.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

e) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 destiné à un amortissement complémentaire pour la réalisation des aménagements de surface du hameau de Bonvard (projet de délibération N°262/22)

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 262/22.

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le vote du Conseil municipal du 10 septembre 2018 ouvrant un crédit de **3'300'000.- francs** (délibération 192/18) pour la réalisation des aménagements de surface du hameau de Bonvard ;

sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal **décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la réalisation des aménagements de surface du hameau de Bonvard pour un montant de **350'000.- francs** dans les comptes de l'exercice 2022,
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 6150.00.38300.09,
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de **350'000.- francs**,
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

9. Propositions du Maire et des Adjointes

M. C. Senglet remercie **M. E. Solèr** pour sa précieuse collaboration dans le cadre de l'établissement du projet de budget 2023, qui est indispensable pour tout ce qui est chiffres et conseils par rapport à la fiscalité.

Des changements interviendront au sein de la fondation immobilière. Compte tenu du fait que la fondation a attribué à **M. C. Senglet** et son épouse un logement suite à la vente de leur maison, le concerné démissionnera au 31.12.2022 de son poste de Vice-président ; **Mme A. Meylan** lui succédera. **Mme K. Chevron Rizzetto** cessera son activité au sein de la fondation, qui recentrera les activités administratives en dehors des collaborateurs de la commune.

Suite à l'appel à auteurs de **Mme C. Schaub**, **Mme D. Krähenbühl** trouverait bien qu'il y ait un article sur la soirée de prévention destinée aux jeunes, s'agissant d'une première collaboration de Seymaz-Région pour ce type d'activité. **Mme D. Krähenbühl** rédigera si nécessaire ledit article sur cette soirée qui aura lieu ce vendredi à Choulex. Un court-métrage de prévention sur les risques liés au GHB sera proposé aux jeunes, projection qui sera suivie d'un apéritif et d'une petite prestation musicale.

Mme D. Krähenbühl a oublié de signaler tout à l'heure qu'elle a assisté, le 30.9.2022, à une commission Aménagement-Mobilité de l'ACG. Il était question ce jour-là notamment du plan Optimalux. Pour l'instant, **Mme D. Krähenbühl** n'est pas en mesure de dire quand la commune de Choulex entrera dans cette planification des communes-pilotes (des informations sont attendues début 2023). Si le conseil souhaitait aller plus vite, la commune aurait toujours la possibilité de découpler ses systèmes (cf. projet de budget 2023).

Mme D. Krähenbühl souhaiterait plus de précisions concernant les objectifs du questionnaire aux aînés évoqué par **M. P. Droze**.

La destination prévue pour l'année prochaine n'a pas changé, confirme **M. P. Droze**.

Mme A. Meylan n'a pas de proposition particulière.

10. Propositions individuelles et questions

Néant.

M. P. Droze clôt le procès-verbal à 21h01 et passe la parole au public.